

Réflexions suite à l'annonce du dispositif Renaître

Les évêques de France réunis à Lourdes viennent d'annoncer, pour succéder à l'INIRR dont la mission arrive à son terme, la mise en place d'un dispositif appelé « Renaître ». Cette annonce n'est pas sans soulever non seulement des interrogations sur la mise en place et le fonctionnement, mais interroge gravement aussi sur le nom même choisi pour ce dispositif.

Les mots ont-ils encore un sens ?

C'est la question que nous souhaitons poser à celles et ceux qui ont choisi cette appellation.

Pour tout chrétien ayant un peu de culture biblique, elle fait surgir l'épisode bien connu de Nicodème. Comme souvent dans l'évangile de Jean, le lecteur est pris à témoin d'une incompréhension qui révèle en profondeur la force de la Bonne Nouvelle. Jésus, à qui Nicodème vient demander d'être instruit sur le royaume, lui indique la nécessité d'une nouvelle naissance pour contempler le Royaume déjà à l'œuvre en ce monde mais pas encore arrivé. Nicodème, dans sa simplicité ne peut qu'exprimer son incompréhension : « Comment un homme peut-il naître à nouveau, alors qu'il est vieux ? » A cela Jésus répond qu'il faut naître de l'eau et de l'Esprit. Ce n'est pas d'intervention humaine dont il est ici question, mais bien du don gratuit de la grâce fait à chacune et chacun, signifié en particulier dans le baptême.

Renaître, dans une acception courante, c'est aussi sortir de la mort, renaître de ses cendres, revenir à la vie.

Pourquoi utiliser ce terme à propos de l'accompagnement des personnes victimes de violences sexuelles ? Il serait fastidieux ici de reprendre les travaux des psychologues, des médecins, des magistrats, pour redire ce qu'ils ont dit depuis plusieurs années : les personnes victimes dans leur minorité ont été empêchées d'être : empêchées de grandir et de se construire par la profanation de leur corps et de leur esprit, marquées à jamais par ces tortures qu'un ministre de l'Église leur a fait subir. Si certaines et certains n'ont pu survivre à ces douleurs et à ces traumatismes, la grande majorité a continué à vivre, et ces vies ont eu un sens, même marquées par la souffrance et les difficultés.

Apprendre à vivre avec ces cicatrices qui marquent à jamais passe par un chemin que l'INIRR a su mettre en œuvre depuis quatre ans : celui de la reconnaissance de ce qui est arrivé, celui de croire ce que dit la personne, celui de la réparation. Mais il consono aussi avec ce que les personnes victimes et la CIASE ont demandé : la reconnaissance de la responsabilité institutionnelle de l'Église. Ce chemin ce n'est pas renaître de la mort à la vie, comme si une fois passé par l'INIRR tout changeait !

Nommer ce dispositif « Renaître », laisse entendre que tant que les personnes victimes ne sont pas passées par ce dispositif, elles sont mortes, mais que si elles rentrent dans la démarche, elles seront de nouveau vivantes. Comme si d'un coup de baguette magique, et grâce à l'intervention de l'Église par le biais des cellules d'accueil et d'écoute, les conséquences de ce qu'elles ont subi disparaissaient, et que la vie reprenait son cours sans difficulté... Il y a là non seulement

une méconnaissance de ce que sont les syndromes post-traumatiques, mais plus profondément encore, la négation même de ce que signifie avoir été victime de la profanation de son corps dans ce qu'il a de plus intime. C'est aussi à demi-mot se désolidariser de ce que l'INIRR a conduit depuis 4 ans : nous, (l'Église) nous allons faire revivre les personnes victimes.

Alors si les mots ont encore un sens, ce n'est pas d'un dispositif « renaître » dont les personnes victimes ont besoin, c'est d'un dispositif « reconnaissance et réparation ».

Qu'a-t-on appris des personnes victimes et de la CIASE depuis 5ans ?

Jean-Marc Sauvé l'a dit à maintes reprises. Sans l'écoute des personnes victimes la CIASE n'aurait pas pu réaliser sa mission. Mais plus que l'écoute, irremplaçable, elle a mis en avant le savoir expérientiel des personnes victimes, invitant non pas à « *faire pour* », mais à « *faire avec* » elles. Pendant 5 ans, la CEF a compris cette nécessité, et bon an, mal an, des personnes victimes ont été associées aux travaux des groupes de travail, à la réflexion sur les mesures nécessaires à prendre pour que l'Église (re)-devienne la maison sûre qu'elle doit être, à l'élaboration de nouvelles directives de protection des mineurs.

L'INIRR elle-même, a prolongé cet apprentissage, créant en son sein un groupe témoin de personnes victimes associées à la réflexion durant toute la durée de sa mission.

Que s'est-il passé pour que subitement, la CEF revienne 5 ans en arrière ? Pourquoi la parole de Jésus à Bartimée, « que veux-tu que je fasse pour toi », a -t-elle cessée de résonner dans les cœurs et les esprits ?

S'il peut être entendable que le dispositif post-INIRR soit différent afin de pouvoir l'inscrire dans la durée, il est incompréhensible que cela se soit fait sans que les personnes victimes qui ont vécu ce chemin de reconnaissance et de réparation n'aient été associées. Ne sont-elles plus dignes d'être entendues ? Faut-il se défier d'elles car elles risquent d'entraîner l'Église là où nous ne voulons pas aller ? Ce dispositif semble être pensé plus à partir des attentes des responsables des diocèses que des véritables besoins des personnes victimes.

À la violence déjà subie dans les agressions auxquelles les personnes victimes ont été confrontées, s'ajoute cette nouvelle violence : les personnes victimes sont des cailloux dans les chaussures ecclésiales qui gênent et dérangent....

Comment la parole des personnes victimes peut-elle être réellement entendue ?

« *Si rien ne change dans nos pratiques ecclésiales, dans notre manière d'être en relation les uns avec les autres, alors notre parole aura été vaine* » avons-nous dit lors de la Session sur les violences sexuelles de mars 2025. « *Non, non, ne vous inquiétez pas, nous ne tournerons pas la page* » nous a-t-il été affirmé. A l'heure où l'Église est entrée dans le chemin exigeant de la synodalité, comment ne pas constater que nos mots étaient en quelque sorte prémonitoires.

Rien n'a changé, les évêques savent ce qui est bon pour les personnes victimes....

Pourtant deux assemblées synodales ont témoigné que sous la mouvance de l'Esprit Saint, la parole d'un ou une laïque, d'un religieux, d'une religieuse, d'un évêque ou d'un cardinal avait

autant de poids. Les personnes victimes peuvent, elles aussi, réfléchir, construire, proposer, comme toute personne dans l'Église. Bien sûr les pasteurs portent la responsabilité de la décision, mais le discernement s'effectue par l'écoute du Peuple de Dieu dont font partie les personnes victimes. Force est de constater qu'en la situation non seulement rien n'a changé mais que nous avons régressé ...

Quelle justice pour tous ?

Lorsque en 2019, des personnes victimes ont été associées à la réflexion sur les « éléments financiers », elles ont affirmé avec force la nécessité de créer une commission indépendante pour la réparation financière, ce que la CIASE a ensuite confirmé, et d'abandonner toute terminologie du secours ou de l'aide, au profit de celle de la justice.

Deux éléments majeurs sont convoqués à l'appui de cet impératif.

La très grande majorité des personnes victimes sont loin de l'Église, ce qui est compréhensible au vu de ce qu'elles ont subi. Leur confiance dans l'Église a été définitivement altérée. Il est impossible pour elles de s'adresser à une commission diocésaine, dans laquelle peuvent siéger des ministres ordonnés, encore moins de s'adresser à un évêque. L'indépendance de l'INIRR a cependant permis, pour un nombre non négligeable d'entre-elles, d'entrer dans ce chemin de reconnaissance et de réparation.

L'abandon de cette indépendance au profit des cellules d'accueil et d'écoute, va conduire inexorablement à une injustice majeure. Il y aura d'un côté les victimes qui n'auront pas « peur » de l'Église et de l'autre toutes celles pour qui ce sera impossible ; les « bonnes victimes » qui viendront parler avec l'Église et les « mauvaises victimes » qui ne veulent plus ou ne peuvent plus être en lien avec elle. Et ce sont ces dernières qui pâtiront de cette impossibilité d'entrer dans un chemin de réparation.

Une instance indépendante et nationale de reconnaissance et de réparation qui permet à l'Église de reconnaître et d'assumer sa responsabilité dans les préjudices subis en son sein, se transforme ainsi en une instance de charité qui laisse aux personnes victimes la responsabilité de renaître.

La réparation financière n'est pas une aide pour faire la charité, c'est une dette de l'Église envers les personnes victimes. Quelle que soit la somme qui sera versée, elle restera toujours très en deçà du coût réel de l'enfance perdue ou de la vie, y compris spirituelle, empêchée.

De plus, si réparation financière il y a (et c'est une nécessité qu'elle soit proposée à tous et pas comme un « secours »), il est inenvisageable qu'un chèque soit remis par l'autorité ecclésiale.

Il y a aussi un impératif d'égalité qui risque, en raison de l'hétérogénéité des cellules d'écoute, tant en termes de compétences que de formation de ses membres, d'être largement bafoué. Écouter des personnes victimes pour les aider dans un chemin de réparation nécessite des compétences spécifiques et professionnelles dans le registre du psycho-trauma, une supervision, au risque sinon de raviver des traumatismes graves et de faire plus de mal que de bien.

Enfin la disparité entre les diocèses ne garantit pas une équité de traitement.

Quelle est cette justice qui va séparer les personnes victimes ?

Que deviennent les personnes victimes majeures ?

Que ce soit pour les personnes victimes de violences sexuelles lorsqu'elles étaient mineures, ou pour les personnes victimes majeures, le silence et l'absence de transparence rajoute de la souffrance et de la colère. Si le dispositif post-INIRR vient d'être annoncé et détaillé, les personnes victimes majeures sont elles aussi dans l'attente. Comment peuvent-elles se sentir écoutées et respectées si le dispositif mis en place pour les accompagner n'est pas communiqué après avoir été maintes et maintes fois repoussé, si le dispositif qu'elles ont déconseillé pour les personnes victimes majeures est ainsi proposé pour les personnes victimes dans leur minorité. ?

Entendez-vous la voix des torturés ?

La tentation peut être grande de quitter le navire, tant d'autres l'ont déjà fait en silence. Les efforts à déployer pour rester relié au Christ en ayant à traverser tous ces paradoxes, toutes ces incompréhensions, sont gigantesques. Se dressent sur nos chemins ces nombreux contre témoignages qui suscitent désespoir, colère et souffrance. Si celles et ceux qui peuvent encore l'approcher, se sentent très proches du Christ souffrant, que dire des personnes victimes qui n'ont plus foi en Lui après avoir été bafouées et se sentent abandonnées ?

À l'aube de cette Semaine sainte où nous allons revivre les souffrances d'un homme torturé par les siens, entendrez-vous le cri de celles et de ceux dont les corps eux aussi ont été torturés ?

Michèle BESNARD, Colette, Olivier DEBIZE, Geneviève,
Véronique GARNIER, Jacqueline GUILLAU, Annie-Claude LECOMTE,
Marie-Alix LEGROS, Gérald MARINI, Brigitte NAVAIL,
Brigitte TETART, Jean-Luc SOUVETON,

31 mars 2026

Que se passe-t-il quand s'écroulent ces rêves qui justifiaient jusque-là votre confiance dans le monde, quand un choc vient soudain lézarder une vie jusqu'alors bien réglée ? Qu'en est-il lorsque la foi ne peut plus s'appuyer sur la confiance dont l'accroissement semblait si naturel ? [...] Et quoi, quand on ne peut même pas raconter ce qui s'est passé pour s'en faire consoler, mais qu'on veut encore croire ? Est-ce le début d'une histoire faite de mensonge, ou d'une histoire de foi ? Toujours est-il que, sur ce souvenir d'un croyant, une implacable odeur continuera à peser. Pour celui qui a vécu cela, la prière sera avant tout une prière du manque, une prière de l'effacement de Dieu. Il est rassurant pour lui que même le Nouveau Testament se termine par un cri.

Jean-Baptiste Metz, *Memoria passionis*.